Ma vie. Ma ville. Ma banque.

LCL en direct

Chère collaboratrice, cher collaborateur,

Hier soir, le Président de la République a annoncé les nouvelles mesures pour endiguer la propagation du Covid-19, à savoir une nouvelle période de confinement pour l'ensemble du territoire jusqu'au 1er Décembre 2020.

Dans la continuité du message du Directeur Général de Crédit Agricole SA à l'ensemble des collaborateurs ce matin et dans l'attente de précisions de la part du gouvernement, le dispositif chez LCL évolue.

Le contexte de ce nouveau confinement est différent de celui du mois de mars.

En effet, les entreprises sont appelées à poursuivre leurs activités, le travail pourra continuer et les écoles, de la maternelle au secondaire, restent ouvertes.

Par ailleurs, nous disposons de moyens de protection sanitaire qui permettent d'assurer un **haut niveau de sécurité** de nos collaborateurs. Des études prouvent que l'essentiel des contaminations se fait en dehors de la sphère professionnelle.
Nous avons aujourd'hui un **dispositif plus robuste** pour assurer la relation à distance avec nos clients et nous savons pouvoir compter sur la **solidarité** et sur un **collectif d'équipe** renforcé.

Ainsi, **nous sommes aujourd'hui prêts à faire face à cette nouvelle bataille** et en mesure de jouer pleinement notre rôle économique, social et sociétal en cohérence avec les orientations du Groupe.

Notre volonté est de conserver cette dynamique collective afin de :

- **maintenir l'activité** au service de nos clients, avec un conseil de qualité, c'est-à-dire assurer non seulement l'essentiel mais également, les accompagner de manière proactive, en particulier les professionnels, les entreprises et les clients impactés par la crise
- **poursuivre la dynamique commerciale**
- **délivrer les projets stratégiques** de LCL Demain 2022

… tout en participant à l'effort national urgent de protection pour mettre un coup de frein à la propagation du virus.

Ainsi, à compter du 30 Octobre, nous nous appuyons sur l'organisation suivante :

- Pour les **réseaux commerciaux** : nous continuons **à ouvrir** toutes les agences, les espaces pros, les pôles Banque Privée, les centres d'affaires Entreprise avec le protocole sanitaire en place
- Pour **LCL mon Contact** : nous maintenons les conditions actuelles de fonctionnement
- Pour les **fonctions supports et Back-office** : nous privilégions le **travail à distance**. La présence sur sites est limitée pour des opérations sensibles, des besoins liés à l'activité ou à la poursuite des projets majeurs. Par ailleurs, à la main des managers, des retours ponctuels sont possibles afin de conserver la cohésion d'équipe et le lien social. Pendant cette période de travail à distance, les managers organiseront des temps collectifs pour animer leurs équipe

Les déplacements restent autorisés :

- Les indemnités kilométriques sont remboursées pour les collaborateurs des principales métropoles (Ile de France, Marseille, Lyon, Lille) venant sur le lieu de travail avec leur véhicule personnel alors qu'ils utilisent habituellement les transports publics
- Les déplacements des collaborateurs inter-sites - métiers spécialisés, Angle 9, logistique, fiduciaire – sont à limiter au strict nécessaire et restent possibles pour répondre aux besoins de conseil client, de fonctionnement essentiel de l'entreprise, et en concertation avec les managers
- Dans le même esprit, les déplacements des collaborateurs chez des clients Pros et Entreprises peuvent encore se faire dans le respect du protocole sanitaire en place

Afin d'accompagner au mieux chaque salarié, nous recommandons aux **personnes fragiles** de prendre contact avec leur médecin. Nous nous en remettons en effet à l'avis médical des professionnels de santé, qui s'appuieront sur les recommandations du Haut-Commissariat à la Santé publique.

Le guide des mesures de protection sera mis à jour dans l'intranet dans les plus brefs délais. **Le port du masque est obligatoire partout et pour tous ainsi que l'application des gestes barrières**.

Les managers recevront cet après-midi **l'attestation de déplacement** à envoyer aux collaborateurs amenés à se rendre sur site.

Nous savons pourvoir compter sur votre engagement dans le respect de ce nouveau protocole pour servir et accompagner nos clients.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de la situation.

Prenez soin de vous et des vôtres.

Le Comité exécutif